

Protocole de l'Académie de Créteil pour la Sécurité Canoë-Kayak et Sports de pagaie



L'enseignement et la pratique volontaire des Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) s'inscrivent pleinement dans le parcours de formation d'un élève. Au-delà de leurs apports spécifiques sur le plan moteur, ces activités trouvent leur intérêt dans l'éducation à la sécurité par l'apprentissage de la maîtrise des risques lors de la confrontation avec des milieux incertains et changeants, avec des contraintes liées à la variabilité de l'environnement. De plus, elles renforcent la solidarité et la coopération. En vivant des situations éloignées du quotidien, les élèves apprennent à observer, écouter, prendre conscience de leurs limites et ainsi mieux les repousser sans jamais les dépasser.

Ces activités constituent en premier lieu un champ d'apprentissage spécifique de l'éducation physique et sportive (EPS), discipline obligatoire tout au long de la scolarité. Ainsi, les programmes d'EPS des collèges et des lycées prévoient que les élèves doivent s'éprouver tout au long de leur scolarité au contact de ces APPN. [...] ([Circulaire n°2017-075 du 19 avril 2017](#)).

Les conditions spécifiques d'exercice de ces enseignements et de ces pratiques justifient que les APPN soient soumises, dans le cadre scolaire, à des exigences strictes de sécurité rappelées dans la [note de service n° 94-116 du 9 mars 1994](#), la [circulaire n° 2004-138 du 13 juillet 2004](#) et la [circulaire n°2017-075 du 19 avril 2017](#). En complément de ces directives, le présent protocole académique énonce des conseils et des recommandations spécifiques aux sports de pagaie (canoë-kayak) en eau calme et eau vive et devant être pris en compte à la fois dans le cadre d'une réflexion académique et dans la pratique quotidienne des enseignants.

Ce protocole vise quatre objectifs essentiels :

- garantir la sécurité des élèves ;
- accompagner les enseignants dans l'application de la notion de chaîne de contrôle ;
- éduquer au risque ;
- uniformiser les pratiques afin qu'un élève vive un cursus avec les mêmes exigences

et présente deux types d'informations :

- des recommandations incontournables qui doivent être respectées dans toutes les situations d'enseignement ;
- des informations complémentaires pédagogiques, techniques et/ou didactiques.

Ce protocole sera l'objet d'actualisations régulières au regard des évolutions de la législation, des pratiques professionnelles et des différents retours sur expériences dudit protocole.

PRÉAMBULE

L'éducation au risque suppose que les élèves soient confrontés à des situations présentant un risque subjectif dans des conditions de sécurité optimale et contrôlée de façon permanente par l'enseignant.

Le protocole académique de Créteil sur la sécurité en canoë-kayak et les sports de pagaie, a pour vocation, non pas de limiter la pratique et son développement en milieu scolaire mais de permettre à l'enseignant de garantir une pratique sécuritaire pour tous. Ce document ressource n'est pas figé et devra être régulièrement actualisé.

Il s'agit d'identifier les gestes professionnels « incontournables » à mobiliser tout en prenant en compte les nécessaires adaptations dues à son expertise, aux réalités du contexte et à la pluralité des situations.

Ces éléments à mettre en œuvre permettent à l'enseignant et ses élèves, de **partir et revenir en sécurité** (non-exposition aux dangers objectifs) et **de renoncer** si les conditions de sécurité ne sont pas réunies.

Un **professeur non expert** ayant appris à mobiliser ces « incontournables » doit pouvoir enseigner le canoë-kayak en milieu scolaire en toute sérénité et sécurité.

Ces recommandations prennent appui sur deux textes qui régissent la sécurité dans les APPN : **le Code du Sport** spécifique à la pratique des sports de pagaie et **la circulaire APPN n°2017-075 du 19 avril 2017**.

Ce protocole s'applique à toutes les formes de pratique du canoë-kayak dans différents contextes : EPS, sport scolaire, sections sportives scolaires, pratiques occasionnelles sous forme de sortie ou de stage.

- **POINTS DE VIGILANCE** :

Le professeur reste bien le « **dernier maillon de la chaîne de sécurité** ». « **La responsabilité de l'enseignant reste « pleine et entière** », **même en présence d'un intervenant extérieur** » (circulaire APPN - BO du 20 avril 2017).

Dans ce protocole, **un taux d'encadrement limite ne sera pas mentionné** tant ce paramètre est dépendant de l'expertise de l'enseignant et des conditions de pratique (ce taux peut être réduit d'une séance sur l'autre s'il y a du courant par exemple) et du niveau des élèves.

Le niveau d'appréhension des élèves et de l'enseignant est un paramètre à prendre en compte dans la gestion de la sécurité. Des adaptations pédagogiques sont possibles (éloignement par rapport à la berge, embarcation stable en biplace, dessalage sous forme de jeu dans des embarcations insubmersibles, encadrement qualifié supplémentaire ...).

Il est **conseillé pour un enseignant non expert, d'encadrer la pratique d'une classe en eau calme, avec un cadre qualifié et/ou de réduire dans un premier temps, le nombre d'embarcations sur l'eau** (exemple : commencer la pratique par une embarcation biplace puis, pour les élèves à l'aise, les mettre petit à petit en embarcation monoplace).

La **pratique des élèves non nageurs** munis un **gilet de sauvetage** permet une ouverture de la pratique mais doit être un facteur supplémentaire à prendre en compte dans l'encadrement pour garantir une pratique sécuritaire.

- **SPÉCIFICITÉ DU MILIEU** : eau intérieure (lac ou rivière) et milieu non spécifique (classe de rapides de difficulté 3 maximum).

Dans notre académie, sur les rivières, les **péniches** sont des dangers à prendre en compte et à identifier en tant que tel (exemple : ne pas pratiquer au milieu de la rivière si le trafic est important).

Lors d'une pratique estivale, les eaux stagnantes peuvent comporter **des risques de leptospirose** (surveiller les symptômes de la grippe).

Rester vigilant à l'orientation et à la **force du vent** même en lac, pour permettre aux élèves de rentrer sereinement en restant groupés malgré les conditions (exemple : ne pas s'éloigner de la berge en cas de vent et **pratiquer dans une zone abritée**).

Les conditions météorologiques et hydrologiques changent complètement la difficulté du parcours et doivent donc être prises en compte.

Rappel de la circulaire APPN n° 2017-075 du 20 avril 2017 : quand un stage A.P.P.N. est organisé dans une autre académie, les enseignants doivent prendre connaissance du protocole de l'académie d'accueil et ses recommandations **mais le protocole académique le plus strict s'applique !**

Éducation au risque

GILET DE SAUVETAGE
Pour élève non nageur



AVANT LA PRATIQUE

Organiser la chaîne de sécurité

- Informer le chef d'établissement de l'organisation de la pratique : convention, transport, jour, lieu, élèves concernés, encadrement.
- **Pré requis** : savoir nager pour une pratique autonome ou précaution nécessaire si ce n'est pas le cas (être équipé d'un gilet de sauvetage ; le gilet de sécurité ne suffira pas).

L'élève pratiquant doit attester d'un savoir-nager délivré par une personne habilitée comme l'ASNS défini par l'arrêté du 22 juillet 2022, l'ASSN défini par l'arrêté du 9 juillet 2015 ou le certificat d'aisance aquatique, défini par l'article A. 322-3-2 du code du sport ou un certificat attestant de leur aptitude à nager au moins 25 mètres et à s'immerger (se référer au code du sport).

Si toutefois, **l'élève est non nageur et/ou pèse moins de 25 kg**, il devra être équipé d'un **gilet de sauvetage à la norme ISO 12402-4 ou NF EN 395** et être accompagné si besoin. Pour le cas d'un élève présentant un handicap ne permettant pas des progrès vers une pratique autonome, la navigation en eau calme et en embarcation biplace est recommandée.

- **Vérifier la mise en conformité et l'état du matériel de pratique** (embarcation, des équipements de protection individuelle aux normes en vigueur). Une convention avec une structure (club, UCPA...) devrait garantir pour les usagers le bon état et la conformité du matériel mis à disposition ; il convient toutefois à l'enseignant de le vérifier.
- **L'espace de pratique** doit être reconnu et adapté aux compétences des élèves, du ou des cadres.

Une convention avec un club local facilite la pratique (utilisation de matériel conforme, accès à la connaissance du site et éventuellement d'un encadrement qualifié).

Les zones d'embarquement, de débarquement et de navigation doivent être clairement identifiées par tous (règles d'utilisation du site, autres usagers) tout comme la nature des obstacles et dangers éventuels (barrages, péniches, branches...). Les conduites à tenir sont alors à préciser clairement et à construire lors de la pratique.

En eau vive, le parcours doit être reconnu et ne doit pas dépasser la classe de difficulté 3 en scolaire et être adapté aux ressources des élèves et du cadre. La pratique en milieu spécifique, au-delà de la classe 3, nécessite des procédures particulières précisées dans la circulaire APPN (BO du 20 avril 2017). Le parcours reconnu doit être exempt de « danger objectif mortel » (barrage, rappel...), les passages difficiles doivent être identifiés tout comme les conduites à tenir. Les zones d'évacuation possible identifiées.

- **Taux d'encadrement** :

Le nombre d'élèves encadrés par un professeur tient compte du niveau et du profil des élèves (débutants, pratiquants...), de sa propre compétence dans l'activité, des conditions du milieu de pratique (lac, eau calme, eau vive, vent...).

La gestion d'un groupe classe peut donc varier s'il s'agit de débutants ou d'un groupe dont la pratique est devenue rapidement autonome (maîtrise de la conduite de l'embarcation en eau calme et connaissance et respect du code du pratiquant*). Pour les débutants, il est possible de réduire le nombre d'embarcations sur eau calme en pratiquant dans un premier temps en embarcation biplace stable.

Une réduction du nombre d'élèves sur l'eau par cadre s'impose dès lors que les conditions de pratique deviennent plus exigeantes (vent sur lac ou en rivière, courant plus important dû à une montée des eaux...) et tient compte du niveau d'appréhension des élèves (exemple : navigation en eau-vive, vent, éloignement par rapport au bord, descente de rivière...) pour permettre de gérer la sécurité du groupe de manière sereine. Ne pas hésiter à faire appel à un encadrement supplémentaire qualifié si besoin ou à renoncer.

- **Gestion du temps** : prévoir une plage horaire large, en se laissant une marge pour permettre une pratique sereine.

- **Vigilance active concernant les conditions météorologiques et hydrologiques : savoir renoncer si nécessaire**

* Consulter les prévisions météorologiques qui influencent les conditions de pratique (niveau d'eau en rivière, force du courant et du vent, température ressentie...) pour s'adapter (changement d'espace de pratique, changement d'embarcation, réduction des effectifs sur l'eau...) ou renoncer si l'évolution des conditions météo et/ou hydrologiques est susceptible de mettre en péril la sécurité des élèves.

* Prendre des informations de dernières minutes sur la navigabilité auprès des clubs locaux, comités départementaux (mais aussi sur eauxvives.org).

- **Matériel de l'élève adapté à son gabarit et à son niveau d'engagement :**

S'assurer en amont que l'embarcation choisie est en bon état, rendue insubmersible par un système de flottaison (type gonfles). Elle est adaptée au gabarit de l'élève et à son niveau (taille, poids, stabilité) et permet une sortie aisée en cas de dessalage.

L'équipement intérieur (cale-pieds à régler) protège des risques de coincement dû à un choc.

En eau vive : l'embarcation doit être munie d'un système de préhension (« bosses » à l'avant et à l'arrière). Dans le cas d'une embarcation type « sit in », vérifier la présence de chandelles à l'avant et l'arrière, pour garantir sa rigidité.

L'élève doit se munir d'un gilet de flottabilité adapté à son gabarit, ajusté et aux normes ISO 12402-5 ou NF EN 393 et ISO 12402-4 ou gilet de sauvetage aux normes NF en 395 pour les moins de 25 kg et/ou les non-nageurs.

- **Équipement de l'élève adapté aux conditions :**

Il doit être équipé de vêtements de protection adaptés aux conditions de pratique (enseulement, vent, froid, pluie).

Le port de **chaussures fermées** est obligatoire durant toute la pratique. **Le port d'un casque de sécurité aux normes NF EN 1385 est conseillé dès le début de la pratique, obligatoire en eau vive.**

- **Matériel du professeur et/ou du cadre adapté :**

Le professeur et / ou le cadre qualifié, est sur l'eau ou prêt à embarquer rapidement. Il est équipé d'une embarcation insubmersible, permettant d'assurer la sécurité des élèves (**kayak assez volumineux pour pouvoir transporter un élève à l'arrière et intervenir rapidement**). Ne pas s'isoler au milieu d'un lac si l'encadrant ne maîtrise pas **la technique de vidage et réembarquement en eau profonde**. Il porte un gilet de sécurité avec un sifflet et un système de remorquage largable (leash).

En eau vive : il doit se munir d'une corde de sécurité et d'un couteau accessible ; en cas de descente de rivière, s'informer du parcours (reconnaissance nécessaire), préciser les horaires de départ et d'arrivée prévus, disposer d'un téléphone portable et d'une trousse de premiers secours dont une couverture de survie.

PENDANT LA PRATIQUE

<p>Partir et revenir en sécurité, garder la possibilité de renoncer</p>	<p>Les conditions doivent être réunies pour pratiquer en sécurité et permettre une intervention rapide dans toutes les situations. Si ces conditions ne sont pas réunies, savoir renoncer à tout moment en fonction de la situation. Identifier les possibilités de se replier sur un autre site ou réaliser une séance au bord de l'eau (ex sécurité : apprendre à lancer la corde de sécurité).</p> <p>- Organisation – Mode de fonctionnement : Dans le cadre d'une éducation à la sécurité, les élèves peuvent fonctionner en binôme pour vérifier mutuellement leurs équipements de sécurité (gilet de sécurité serré et adapté, casque attaché en eau vive, chaussures fermées, équipement adapté aux conditions, embarcation insubmersible et grand hiloire pour une sortie aisée, kayak équipé de cales pieds et bosses à l'avant et arrière, jupe facile à retirer en eau vive...) mais le professeur reste le dernier maillon de la chaîne de sécurité. Il est vigilant au niveau d'appréhension et à la fatigue des élèves tout au long de la séance et doit proposer des adaptations le cas échéant (exemple : ralentir l'allure pour permettre au plus en difficulté de récupérer). Il met en place des routines de fonctionnement (regroupement) et un mode de communication connu de tous. Le professeur doit voir et être vu de tous les élèves et rester à proximité de ceux identifiés comme les plus en difficulté pour intervenir rapidement.</p> <p><i>En eau vive</i> : s'engager sur un parcours adapté au niveau des élèves et identifier les zones de rassemblement possibles. Lors d'une descente de rivière, préciser le mode de progression des élèves : placement, rôles (ouvreur, serre-file, assistants sécurité...) et être capable de demander un arrêt d'urgence en identifiant les zones propices.</p> <p>- Les apprentissages sécuritaires et identification des conduites à tenir :</p> <ul style="list-style-type: none">* Savoir débarquer et rembarquer* Savoir dessaler : mise en place d'un protocole de sécurité <p><i>En eau vive</i> : s'assurer que l'élève puisse retirer facilement la jupe, dans le courant, adopter la position de sécurité, sur le dos, les jambes au maximum à l'horizontal vers l'aval, pour éviter les risques de coincement et repousser les obstacles.</p> <ul style="list-style-type: none">* Co-intervenir en cas de dessalage d'un camarade : développer la vigilance des élèves sur l'eau. <p>Les élèves, en fonction de leur niveau de compétences identifié par le professeur (progressions, niveau d'engagement...) doivent connaître le mode de co-intervention prévu lors d'un dessalage, sans se mettre en difficulté (alerter le professeur, aider à regrouper le matériel, transporter la pagaie, remorquer le kayakiste à l'arrière de son embarcation, ramener l'embarcation au bord, aider le professeur à vider l'embarcation sur l'eau). Les autres doivent attendre dans une zone stable et rester groupés.</p> <ul style="list-style-type: none">* Savoir identifier et différencier les obstacles et dangers objectifs pour construire les bonnes conduites <p>Différencier les obstacles (rocher, vagues...) des dangers objectifs (rappel, drossage, branches en eau vive...) et mettre en place clairement les conduites à tenir (exemple : ne pas s'accrocher aux branches, débarquer en amont d'un barrage, respecter les usagers en contournant le bouchon du pêcheur).</p> <ul style="list-style-type: none">* Connaître et respecter le mode de communication.
--	---

APRES LA PRATIQUE

	<ul style="list-style-type: none">- Signaler tout nouvel obstacle ou danger potentiel- Signaler le matériel défectueux- Analyser sa pratique pour identifier les progressions et les points de vigilance dans l'objectif d'une éducation à la sécurité et aux choix et d'un développement de la pratique (exemple : réajuster le matériel aux ressources des élèves, identifier la prochaine étape de progression...).
--	--

Annexes

Repères dans la pratique :

- **Emmener un groupe d'élèves en eau vive classe 1 (courant lisse)**

S'assurer qu'ils maîtrisent :

- ✓ la conduite de leur kayak en eau calme (**avancer droit, maîtriser la marche arrière, position dynamique : sur l'avant, tenue du kayak avec les genoux permettant de gîter**) pour pouvoir s'arrêter dans une zone de contre-courant large ;
- ✓ leur **appréhension** en eau vive ;
- ✓ l'identification en dehors et sur l'eau, de **la zone de courant et de contre-courant** ;
- ✓ leur « **autonomie** » **lors du dessalage** (ne panique pas, parvient à retirer sa jupe facilement, regroupement du matériel, connaissance de la position de sécurité) ;
- ✓ et respectent le **protocole de sécurité établi** et leur **prérogative**.

- **Ce qui est attendu dans le CODE DU PRATIQUANT :**

- ✓ choix du matériel adapté à son gabarit et niveau technique ;
- ✓ vérification de ce matériel sur son binôme ;
- ✓ entraide lors du transport de matériel ;
- ✓ respect du lieu d'embarquement et de l'environnement et de son binôme ;
- ✓ vigilance sur l'eau en restant en binôme ;
- ✓ être visible et audible du professeur ;
- ✓ reconnaissance des difficultés et dangers potentiels et les conduites à tenir ;
- ✓ connaissance du vocabulaire spécifique de communication.

- **CLASSIFICATION DE RIVIERE DE 1 à 3 (au-delà, milieu spécifique qui nécessite des mesures particulières pour une pratique en milieu scolaire précisées dans la circulaire APPN de 2017) :**

- ✓ **1 : FACILE** : courant au cours régulier, vagues régulières, petits remous, obstacles simples et visible
- ✓ **2 : MOYENNEMENT DIFFICILE** (passage libre) : cours irrégulier, vagues irrégulières, remous moyens, faibles tourbillons et rapides ; obstacles simples dans le courant. Petits seuils.
- ✓ **3 : DIFFICILE** (passage visible) : vagues hautes, gros remous, tourbillons et rapides ; blocs de roche, petites chutes, obstacles divers dans le courant.

ATTENTION : éviter de leasher (s'attacher à) un kayak plein d'eau dans un rapide, attendre une zone calme où il n'y a pas de risque de coincement.